

La Médecine Interne en Europe

Y. Le Tallec*

La Médecine Interne est une des spécialités médicales reconnues dans les douze pays de la communauté européenne.

Malgré de nombreuses tentatives d'harmonisation des différentes représentations des groupes professionnels ou des sociétés nationales scientifiques, on note encore d'importantes disparités dans la pratique de l'exercice de cette spécialité et dans les cursus de formation des futurs internistes. Nous présentons successivement:

1. un rappel des directives médicales européennes et les recommandations du comité consultatif auprès de la commission pour la formation des médecins (A.C.M.T.);
2. la définition de la Médecine Interne proposée par le forum des Présidents de sociétés nationales de M.I. et retenue par la section monospécialisée européenne de M.I.;
3. l'analyse des disparités européennes dans la pratique de l'exercice de la M.I. et dans le cursus de formation dans cette discipline;
4. l'évolution vers une certaine harmonisation de la formation des internistes européens.

1- Nous ne pouvons reprendre dans le détail toutes les directives de la commission de Bruxelles qui intéressent la médecine européenne.

Rappelons que c'est à propos des professions de santé qu'a été promulguée, il y a près de 20 ans, dès juin 75, la directive introduisant la libre circulation et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

C'est la même année que devait être rendue obligatoire par une nouvelle directive la nécessaire formation spécifique de deux ans minimum pour le médecin généraliste et la nécessité d'une formation nettement plus longue pour les différents spécialistes.

En 1989 une nouvelle directive a précisé les nécessaires qualités de formation des spécialités en tenant compte des différences nationales dans le nombre des spécialités reconnues et leur formation spécifique.

Dès 1975 avait été installé par la commission de Bruxelles un comité de 72 experts des différents membres de la co-

munauté, dit "comité consultatif pour la formation des médecins" (A.C.M.I.), pour élaborer une formation médicale standard aussi bien dans les études de base que dans le "post-graduate".

Ce comité a été à l'origine de très nombreuses recommandations pour la formation des généralistes et des spécialistes, en insistant notamment sur la nécessité d'un *numerus clausus* pour les étudiants au départ des études médicales.

En accord avec les sections monospécialisées professionnelles des médecins spécialistes européens, le comité a élaboré des recommandations spécifiques pour la formation des spécialistes, dont les principales sont les suivantes:

- *the specific post-graduate training should start after the accomplishment and validation of the basic medical training (6 years);*

- *post-graduate training should have the character of a general education extended to all specialities, comprising a "tronc commun" and there after the duration and content should be moduled to achieve the final speciality orientation.*

- *post-graduate training shall be normally full-time in a appropriately remunerated service posts, including emergency and "on call" duties;*

- *there is a need to regulate the numbers of trainees in relation to the future needs of specialists. "*

2 - Si l'on aborde les problèmes plus particuliers posés par l'exercice et la formation en M.I., il est nécessaire de s'entendre sur la définition même de la M.I.

Le Forum des Présidents des sociétés scientifiques nationales de M.I. a proposé une définition aussi précise mais aussi large que possible de cette spécialité.

Cette définition a été retenue par l'union européenne des spécialistes en Médecine Interne: "La Médecine Interne ou Médecine Générale est une spécialité médicale clinique qui prend en charge dans leur globalité les patients adultes atteints d'affections aiguës ou chroniques. Elle est pratiquée par des médecins consultants de formation hospitalo-universitaire spécifique et dont le champ d'activité se situe à l'interface de celui du médecin spécialiste d'organe et du médecin praticien généraliste. L'interniste assure de ce fait un rôle de coordination entre les différents types d'activités médicales. Sa démarche intellectuelle est holistique et non réductionniste.

3 - La place et l'importance de la Médecine Interne varient considérablement d'un pays à l'autre des douze, en fonction:

- des différentes organisations nationales des systèmes de santé;

- des régimes, différents d'un pays à l'autre, de la sécurité sociale;

* *Professor de Medicina Interna da Universidade Paul Sabatier (Toulouse)*
Presidente da Associação Europeia de M.I. (A.E.M.I.)

- mais surtout du nombre et de la place des autres spécialités dites "spécialités d'organe", dans les nations européennes.

Nous citerons deux chiffres extrêmes:

- autour de 30 000 internistes en Allemagne;
- 1 900 en France.

En Allemagne, les internistes, tous internistes, tous affiliés au puissant syndicat des internistes allemands (B.D.I.: "BERUFSVERBAND DER DEUTSCHEN INTERNISTEN), constituent la grande majorité des spécialistes médicaux. Dans ce pays toute spécialité médicale n'existe qu'en complément de la Médecine Interne. Pour plus des 4/5e les internistes restent polyvalents. Les autres (14%) choisissent d'exercer une spécialité médicale à champ plus étroit, mais ceci sans obligation d'exclusivité absolue.

Dans les pays du Benelux, la situation des internistes est relativement équivalente à celle de l'Allemagne mais avec un effectif beaucoup plus restreint (1700 en Belgique, 1200 dans les Pays-Bas) et un nombre de spécialités reconnu plus élevé.

Dans le Royaume-Uni les 1500 internistes ("general physicians") ont un mode d'exercice exclusivement hospitalier, mais ils peuvent être sollicités comme consultants par les médecins de famille ("general practitioners"). Ils ont la responsabilité de tous les services d'urgence. Certains d'entre eux sont uniquement spécialistes en Médecine Interne, d'autres exercent également une spécialité

d'organe, ou deviennent de plus en plus de purs spécialistes.

Dans les pays latins, on compte: environ 5 000 internistes en Italie, près de 4000 en Espagne, environ de 3000 au Portugal, 1900 en France (dont la majorité est uniquement hospitalière avec la possibilité d'exercice dans un secteur privé).

Le cumul de la spécialité de Médecine Interne et d'une autre spécialité médicale est possible en Allemagne, au Royaume Uni et en Irlande, en Italie, en Espagne et au Portugal. Il ne l'est pas en Belgique et aux Pays-Bas. Il ne l'est plus en France depuis 1985.

En ce qui concerne la formation des internistes les différences sont importantes.

Nous vous proposons 2 tableaux qui résument les enquêtes de l'union des spécialistes européens de médecine interne à ce sujet.

Pour illustrer ces différences de formation permettez-moi de revenir plus précisément sur 3 formations totalement différentes, celle des internistes allemands, celle des internistes anglais et enfin celle des français.

Allemagne - six ans pour être spécialisé en Médecine Interne, deux années supplémentaires pour obtenir une licence dans une des sub-spécialités reconnues.

Royaume-Uni - après une période de formation professionnelle générale (2 à 3 ans), la période de formation des internistes est de 7 ans, dont au moins de 3 ans en Médecine Interne et de 4 dans une sub-spécialité.

Enquête de l'Union Européenne des médecins spécialistes en Médecine Interne 1992-1993

INTERNAL MEDICINE Training in the EC

GENERAL INTERNAL MEDICINE	Qualification by examination	Duration of training	Contents of training	Training program
B, Belgique/Belgie	no	5 years	theory/clin	yes
D, Deutschland	yes	6 years	theory/stag	yes
DK, Danmark	no	5 years	theory/stag	in prep.
E, España	no	5 years		yes
F, France	no	5 years	stages	no
GB, United Kingdom	yes	7 years	research/cl	yes
Gr, Grèce	yes	5 years	theory/clin	no
I, Italia	yes	5 years	theory/stag	yes
Ir, Eire	no	7 years		yes
L, Luxembourg	foreign proc.	5 years		
NL, Nederland	no	6 years	stages	yes
P, Portugal	yes (Ordre Med)	5 years	theory/clin	yes

INTERNAL MEDICINE Training in the EC

GENERAL INTERNAL MEDICINE	Training log-book	Subspecialists / competences	Common Trunc	Number of trainees
B, Belgique/Belgie	yes	geriatrics	3 years	
D, Deutschland	no	yes	no	8700
DK, Danmark	no	yes	3 years	200-300
E, España	no	3 years	546	
F, France	yes	yes	no	60-80
GB, United Kingdom	no	yes	12 years	931
Gr, Grèce	no	yes	no	
I, Italia	yes	yes	no	300
Ir, Eire	no	yes	3 years	3
L, Luxembourg				
NL, Nederland	yes	yes	1 years	360
P, Portugal	no	no	no	579

France - le cursus du spécialiste de Médecine Interne est de 5 ans. Il n'y a pas de "tronc commun" préalable à la formation des différentes spécialités.

- le cursus des autres spécialités ("spécialités d'organe") est de 4 ans.

- un concours ("concours d'Internat") précède l'admission dans les différents cursus de spécialités.

- il n'y a pas de "passerelle" entre les différentes spécialités qui sont d'exercice exclusif.

4 - Toutes ces disparités démontrent la nécessité d'une harmonisation dans la signification des diplômes de spécialités de Médecine Interne, dans la pratique de cette discipline et dans la formation des internistes.

Nous rappelons les décisions prises en avril 93 à Bruxelles par l'Union Européenne des spécialités de Médecine (disciplines de pathologie interne, médecine interne, car-

diologie, endocrinologie, gastro-entérologie, néphrologie, pneumologie, rhumatologie):

1 - la formation des spécialités en Médecine Interne et dans chacune des spécialités qui en dérivent, doit avoir une durée minimale de six années, dont un minimum de deux années doit être consacré à la formation en Médecine Interne (générale), en tant que "tronc commun".

2 - Le reste de ces 6 années doit être consacré à la formation spécialisée, dont au moins 3 années doivent être effectuées en pratique clinique dans la spécialité concernée. L'autre année peut être effectuée dans la recherche ou bien dans une discipline voisine.

3 - Chaque pays membre de la C.E. doit prendre les mesures nécessaires pour reconnaître toutes les spécialités découlant de la Médecine Interne qui sont déjà reconnues dans la majorité des pays afin de permettre effectivement l'harmonisation des formations et la libre circulation des spécialistes dans la Communauté européenne.